

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LA NIVELLE

Départements des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de ASCAIN (64310)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31/07/1959

Limite	Observations
<p>Olhagaray (non localisé) Pont de pierre d'Ascaïn (appelé également « Pont Romain d'Ascaïn » d'après la DDTM64)</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié mentionne le lieu « Olhagaray » qui est impossible à localiser. La DDTM64 propose de placer la limite au « pont de pierre d'Ascaïn » selon article L5000-1 du code du transport. La LAM est alors confondue avec la LSE.</p> <p>Aspects géographiques : Pont romain mentionné sur Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par DDTM64 pour la LSE (voir page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Extrait de la carte scannée transmise par la DDTM64 (LSE Nivelles confondue avec la LAM)

